FICHE OPÉRATION
PÊCHE CÔTIÈRE
ET AQUACULTURE

MISE À JOUR : 12.03.2021

## FICHE OPÉRATION 6A.2

# ACCOMPAGNEMENT D'INITIATIVES DE RANCHING ET DE RÉENSEMENCEMENT

**RÉSULTAT ATTENDU | 6**
Les initiatives de gestion participative et de planification intégrée des ressources halieutiques sont poursuivies et renforcées.

**ACTIVITÉ | 6A**
Gestion participative et intégrée des ressources halieutiques.

## OBJECTIFS

L'opération vise le développement des activités de ranching sur des espèces à forte valeur ajoutée et sur le réensemencement des lagons en poissons et invertébrés, en sécurisant les aspects techniques et juridiques. Cette opération affiche un double objectif de gestion des ressources par réensemencement permettant de reconstituer ou maintenir les stocks halieutiques et de créer des activités économiques au niveau des producteurs de matériel biologique et des opérateurs en zone côtière.

**BUDGET** **146 650 €** (17 500 000 XPF)

| ACTION | | TERRITOIRE | | | | | AVANCEMENT | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | NC | PF | WF | Ptc | Rég | ENGAGÉ | EN COURS | BIEN AVANCÉ | FINALISÉ |
| 6A.2.1 | Intégration de l'acceptabilité sociale dans la définition d'un cadre juridique pour des opérations d'aquaculture en mer | ■ | ■ | ■ | | ■ | | | | |
| 6A.2.2 | Développement d'actions de ranching et réensemencement d'holothuries | ■ | | ■ | | ■ | | | | |

Financé par l'Union européenne

## CONTEXTE

**CERTAINES RESSOURCES MARINES À HAUTE VALEUR AJOUTÉE PEUVENT AVOIR ÉTÉ LOCALEMENT SUREXPLOITÉES, EN PARTICULIER SI ELLES SONT FACILES D'ACCÈS ET PEU MOBILES COMME LES HOLOTHURIES ET BÉNITIERS.**

L'élevage de ces espèces très prisées, à des fins de reconstitution de stocks pour réensemencer le milieu naturel ou pour être commercialisées, peut se faire par le biais de pacage marin, appelé classiquement sea-ranching. Ces systèmes extensifs consistent à élever, en mer, des juvéniles pour être récoltés à une taille commercialisable ou pour réensemencer d'autres sites. Ces élevages s'appuient sur des droits d'accès exclusifs aux promoteurs (individus ou groupements) qui requièrent dans la région Pacifique de co-construire des solutions juridiques adaptées.

## SYNTHÈSE

Face au déclin observé ou présumé de certaines ressources marines dans les îles du Pacifique, les PTOM, avec le soutien du projet PROTEGE, misent sur une gestion participative et intégrée pour maintenir la pérennité des ressources côtières. Si la gestion des ressources halieutiques est une des principales activités du thème 2, l'opération de ranching et de réensemencement demeure complexe à mettre en œuvre. Cela est notamment lié à la multiplicité des acteurs (gestionnaires, producteurs/aquaculteurs, communauté de pêcheurs...), à l'acceptation de ces pratiques, au contrôle et à la surveillance. Cette opération menée en Nouvelle-Calédonie éveille un intérêt auprès des autres PTOM dans le cadre d'une étude de faisabilité d'une filière aquacole à Wallis (opération 6C.1).

## CHIFFRES CLÉS, INFOS MARQUANTES

**FORMATION D'UNE ÉTUDIANTE EN STAGE PROFESSIONNEL MASTER 2 AGROPARISTECH**

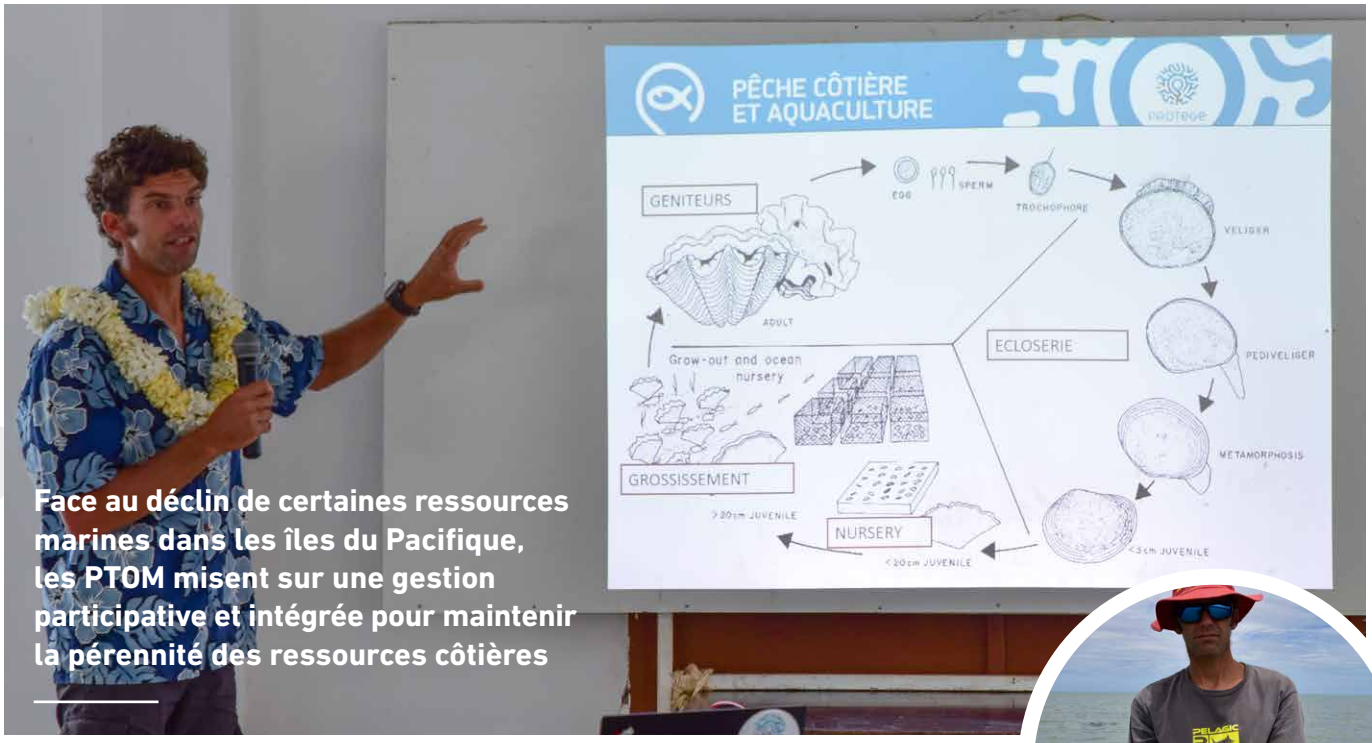


**Face au déclin de certaines ressources marines dans les îles du Pacifique, les PTOM misent sur une gestion participative et intégrée pour maintenir la pérennité des ressources côtières**

## PERSPECTIVE

Fin 2020, début 2021, l'étude pour la mise en place concertée d'un cadrage juridique de droits d'occupation du domaine public maritime prévoit la construction d'outils techniques, juridiques et participatifs adaptés à l'implantation de projets aquacoles en mer en Nouvelle-Calédonie. Dans un deuxième temps, des scénariis d'évolution du droit d'occupation du domaine public maritime doivent être produits et évalués sur deux sites. Enfin, il est envisagé de nouvelles propositions de cadre juridique en Nouvelle-Calédonie et de partager le retour d'expérience avec les autres PTOM.

**Des transferts de 5 000 individus sont prévus pour ensemencer les zones**

En Nouvelle-Calédonie, il est prévu en province Sud de réaliser deux transferts de 5 000 individus pour ensemencer deux zones situées dans la ZCO entre La Foa et Moindou. En province Nord, dès réception du matériel prévu en février 2021, il est prévu de construire deux enclos d'environ 500 m² par site (x2) dans lesquels 2 000 individus seront mis en pré grossissement. Dans les deux cas, il sera réalisé des suivis post ensemencement sur les zones ciblées.

## AVANCEMENT DES ACTIONS

### INTÉGRATION DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DANS LA DÉFINITION D'UN CADRE JURIDIQUE POUR DES OPÉRATIONS D'AQUACULTURE EN MER (NC-PF-WF)

ACTION 6A.2.1

Pour accompagner de futurs projets aquacoles en mer, il apparait aujourd'hui nécessaire de garantir une sécurité juridique, tout en facilitant l'acceptabilité de ces activités. L'objectif poursuivi par PROTEGE est d'aboutir à une concertation sur la création, dans le droit commun, d'initiatives novatrices pour développer durablement l'aquaculture en mer. Un état de l'art juridique et réglementaire du domaine publique maritime de chacune des provinces intéressées a été conduit dans le cadre d'un stage de Master 2. Ce stage a permis de préparer la concertation au sujet du cadre juridique des droits d'occupation pour le développement de l'aquaculture en mer sur le territoire calédonien. Cette étude initiée fin 2020 doit permettre de sensibiliser les porteurs de projet et le public aux problématiques associées au développement de la filière aquacole et ainsi d'établir des scénarii durables en matière d'aquaculture.

**Sensibiliser les porteurs de projet et le public aux problématiques associées au développement de l'aquaculture**

# DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS DE RANCHING ET RÉENSEMENCEMENT D'HOLOTHURIES (NC-WF)

ACTION 6A.2.2

L'action a commencé fin 2020 suite à la signature d'un contrat entre la CPS et le chef de file Adecal. La méthode a été définie de manière standardisée pour chacun des sites qui seront ensemencés en respectant les étapes suivantes :

- Description des caractéristiques spécifiques des sites ensemencés
- Réalisation d'un état initial des sites
- Ensemencement des individus prégrossis sur les sites identifiés
- Suivis post ensemencement sur une fréquence de T+1 jour, T+1 semaine, T+1 mois, T+ 3 mois, T+6 mois et T+1an.

Au cours de ces suivis des informations seront recueillies sur le succès post ensemencement, une estimation de la croissance des holothuries ensemencées et enfin sur la contribution du stock ensemencé au recrutement naturel.